

Règlement du Prix « Guillaume JOHNSON pour le Meilleur Entrepreneur ESCA »

Préambule

Le Prix Guillaume JOHNSON est une reconnaissance prestigieuse créée pour célébrer l'héritage entrepreneurial d'un visionnaire, Guillaume Johnson. En honorant sa mémoire, ce prix cherche à encourager et à stimuler l'élan entrepreneurial au sein de la communauté ESCA, mettant ainsi en lumière l'importance de l'innovation, du leadership et de la création d'entreprises prospères. Le règlement établit avec précision les conditions rigoureuses de participation, garantissant ainsi l'équité et la transparence du processus de sélection. De la soumission des candidatures à la remise des récompenses, chaque étape est conçue pour mettre en valeur le talent, le dévouement et les réalisations exceptionnelles des entrepreneurs diplômés de l'ESCA.

Ce prix incarne donc bien plus qu'une simple compétition ; il symbolise un engagement envers l'entrepreneuriat comme moteur de croissance économique et de développement durable. En fournissant un cadre structuré et des récompenses significatives, le Prix Guillaume JOHNSON encourage les jeunes entrepreneurs à exceller et à contribuer de manière significative à l'écosystème entrepreneurial dynamique de la communauté ESCA, tout en honorant l'héritage et la vision d'un entrepreneur émérite qui a laissé une empreinte indélébile dans le monde des affaires.

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement définit les modalités et les critères pour le Prix Guillaume JOHNSON du Meilleur Entrepreneur ESCA, visant à encourager et à récompenser les entrepreneurs diplômés de l'ESCA pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Article 2 : Validité

Ce règlement est valide pour l'édition en cours du Prix Guillaume JOHNSON et reste en vigueur jusqu'à sa révision ou son annulation par décision expresse de la Senior ESCA.

Article 3 : Responsabilités de la Senior ESCA

La Senior ESCA est responsable de l'organisation générale du Prix Guillaume JOHNSON, de la communication des informations aux participants, et de la désignation du comité de sélection chargé d'évaluer les candidatures. Elle assume la coordination et la gestion de l'ensemble du processus.

La Senior ESCA est donc chargée de garantir une communication transparente et efficace avec tous les participants, en fournissant des informations pertinentes sur les critères de participation, les dates importantes et les étapes du processus de sélection. Elle joue également un rôle déterminant dans la

désignation du comité de sélection, veillant à ce que ses membres possèdent les compétences et l'expertise nécessaires pour évaluer de manière juste et équilibrée les candidatures soumises.

Article 4 : Responsabilités du jury

Le jury du Prix Guillaume JOHNSON est souverain dans ses décisions et ses évaluations des candidatures. Ses décisions sont en dernier ressort et non attaquables juridiquement.

Ce jury est formé de manière rigoureuse afin de garantir l'objectivité et la pertinence de ses décisions. Il est composé de cinq membres, tous diplômés de l'ESCA, chacun apportant des compétences et une expertise spécifique pour une évaluation complète des candidatures. Il est composé de :

- Un entrepreneur qui possède une expérience significative dans la création et la gestion d'entreprises, apportant ainsi une compréhension approfondie des défis et des opportunités entrepreneuriales ;
- Un cadre financier qui est un expert en finance et en gestion comptable qui évalue la viabilité économique des entreprises candidates et leur capacité à générer des profits durables ;
- Un cadre commercial et marketing qui est un professionnel expérimenté dans les stratégies de vente, de marketing et de développement commercial, évaluant la proposition de valeur et la compétitivité des entreprises sur le marché ;
- Un cadre en Ressources Humaines qui est un spécialiste des RH qui examine l'impact social et organisationnel des entreprises candidates, notamment en termes de création d'emplois et de gestion du capital humain.
- Un jeune diplômé de moins de 5 ans qui est un représentant de la nouvelle génération d'entrepreneurs ESCA, apportant une perspective fraîche et contemporaine sur l'innovation, la durabilité et l'adaptation aux tendances du marché.

Ces membres du jury sont soigneusement sélectionnés pour leur impartialité, leur expertise sectorielle et leur engagement envers l'excellence entrepreneuriale. Leur rôle est d'évaluer chaque candidature selon des critères prédéfinis et de prendre des décisions souveraines qui sont définitives et non sujettes à un recours juridique. Cette indépendance et cette autorité du jury garantissent l'intégrité et la crédibilité du processus de sélection du Prix Guillaume JOHNSON, faisant ainsi du prix une reconnaissance d'excellence entrepreneuriale incontestable au sein de la communauté ESCA.

Article 5 : Responsabilités des participants

La participation au Prix Guillaume JOHNSON implique un engagement solennel des candidats à se conformer scrupuleusement aux exigences et aux principes énoncés dans le règlement officiel du concours. Cela comprend le respect des critères de participation, tels que la validité de leur diplôme de l'ESCA et la durée d'activité de leur entreprise, ainsi que la fourniture d'informations exactes, vérifiables et complètes concernant leurs réalisations et leurs performances entrepreneuriales. Les participants s'engagent également à respecter les décisions souveraines et finales du jury,

reconnaissant ainsi l'autorité et l'indépendance de cet organe dans l'évaluation des candidatures et la sélection des lauréats.

En adhérant à ces engagements, les participants démontrent leur engagement envers l'intégrité, la transparence et l'équité dans le processus de sélection du Prix Guillaume JOHNSON. Le respect des règles et des décisions du concours renforce la crédibilité et la valeur de cette distinction entrepreneuriale, tout en témoignant du professionnalisme et de l'éthique des entrepreneurs diplômés de l'ESCA qui aspirent à être reconnus pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Article 6 : Conditions de participation

1. Les candidats éligibles au Prix Guillaume JOHNSON doivent être des diplômés de l'ESCA, ce qui garantit un lien direct avec l'école et une compréhension approfondie des valeurs et des compétences inculquées par celle-ci. Cette exigence souligne l'importance de l'éducation et de la formation dispensées par l'ESCA dans le développement des compétences entrepreneuriales et managériales des candidats ;
2. Les entreprises candidates doivent avoir été fondées par des diplômés de l'ESCA et être en activité depuis au moins trois ans. Cette condition vise à sélectionner des entreprises ayant déjà établi leur présence sur le marché et démontré leur capacité à surmonter les défis initiaux du lancement d'une entreprise, assurant ainsi un certain niveau de maturité et de stabilité ;
3. Outre la création et la durée d'activité, les entreprises candidates doivent également être rentables et démontrer des performances financières solides. Cette exigence met en lumière l'importance de la viabilité économique des entreprises participantes, soulignant leur capacité à générer des bénéfices durables et à maintenir une croissance stable dans un environnement concurrentiel.
4. Les entreprises candidates doivent employer au moins un autre diplômé de l'ESCA à temps plein. Cette condition favorise la collaboration et le soutien mutuel au sein de la communauté ESCA, encourageant ainsi la création d'emplois locaux et renforçant le réseau professionnel entre les entrepreneurs diplômés de l'ESCA.
5. Enfin, les candidats doivent soumettre un dossier complet comprenant les informations requises sur l'entreprise et son fondateur. Cette exigence garantit une évaluation approfondie et équitable des candidatures par le comité de sélection, permettant ainsi une sélection objective des lauréats en fonction de critères clairs et transparents.

Article 7 : Processus de sélection

Le comité mène une évaluation pointue de chaque candidature en se basant sur des critères essentiels qui évaluent la robustesse et le potentiel de chaque entreprise. Ce processus éprouvé intègre les dimensions financières, stratégiques, sociales et environnementales pour identifier les

entreprises les plus prometteuses et ayant un impact positif significatif. Les 10 critères retenue pour mener l'évaluation des candidatures sont :

- La solidité financière et la performance économique de l'entreprise ;
- La vision stratégique et l'innovation portée par l'entrepreneur ;
- La clarté et la cohérence du modèle d'affaires ;
- La pertinence de la proposition de valeur sur le marché ;
- L'impact social et environnemental des entreprises candidates ;
- L'engagement envers la durabilité, l'éthique des affaires et la responsabilité sociale ;
- La création d'emplois locaux et la promotion de la diversité et de l'inclusion ;
- L'emploi des diplômés de l'ESCA ;
- La capacité à générer une croissance durable et à s'adapter au marché ;
- La gestion des risques et la résilience face aux défis externes.

Après présélection, chaque candidat retenu est convié à présenter son entreprise devant le comité lors d'une journée dédiée. Cette étape cruciale implique un pitch de 10 minutes durant lequel les entrepreneurs détaillent leur projet, suivi d'une session de questions posées par les membres du jury. C'est l'occasion pour les candidats de démontrer leur compréhension approfondie de leur entreprise, leur capacité à répondre aux interrogations critiques, et à prouver leur aptitude à prospérer dans le monde de l'entrepreneuriat.

Article 8 : Prix

Les prix attribués sont les suivants : le premier prix est doté de 5 millions de francs CFA, le deuxième prix de 2 millions de francs CFA, et le troisième prix de 1 million de francs CFA. Cette répartition vise à récompenser les performances exceptionnelles des lauréats en leur offrant des ressources financières significatives pour soutenir le développement de leurs projets entrepreneuriaux.

En plus des dotations financières, les lauréats bénéficient d'une visibilité accrue grâce à une mise en valeur sur les plateformes de communication de l'ESCA (Senior ESCA & AE-ESCA). Cela comprend la promotion sur les réseaux sociaux, les sites web institutionnels, les newsletters, et d'autres canaux de communication. Cette exposition médiatique renforce la notoriété des projets primés, leur donnant ainsi un avantage supplémentaire pour attirer des partenaires, des investisseurs et des clients potentiels.

Article 9 : Dates importantes

Le planning détaillé des échéances pour le concours est comme suit :

- Date limite de soumission des candidatures : lundi 30 septembre 2024
- Annonce des candidats présélectionnés : jeudi 31 octobre 2024
- Présentation des candidats présélectionnés devant le comité : du lundi 11 novembre au vendredi 15 novembre 2024

- Cérémonie de remise des prix : vendredi 22 novembre 2024

Cela donne aux participants un mois pour soumettre leurs candidatures, suivi d'une autre période d'un mois pour la présélection des candidats. Ensuite, les candidats présélectionnés présenteront leur entreprise devant le comité.

Article 10 : Remise du prix

Le prestigieux "Prix Guillaume JOHNSON du meilleur entrepreneur ESCA de l'année" sera attribué lors de la Nuit du Réseau. Cet événement revêt une importance cruciale, car il offre une plateforme exceptionnelle pour célébrer l'excellence entrepreneuriale au sein de la communauté ESCA. La Nuit du Réseau, prévue pour le 22 novembre 2024 au Sofitel Hotel Ivoire à Abidjan, rassemblera les ESCA, des entrepreneurs émérites, des décideurs créant ainsi un environnement propice aux échanges, aux apprentissages et à l'inspiration.

La remise du prix durant cet événement symbolique souligne l'engagement de l'ESCA envers l'entrepreneuriat et met en lumière les parcours remarquables des diplômés qui contribuent au rayonnement de notre institution dans le monde des affaires.

Fait à Abidjan, le 22 avril 2024

Pour La Senior ESCA

Laciné DIABY, Président